

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☒ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☒ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refiled to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

**This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.**

10x 14x 18x 22x 26x 30x

12x 16x 20x 24x 28x 32x

✓

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

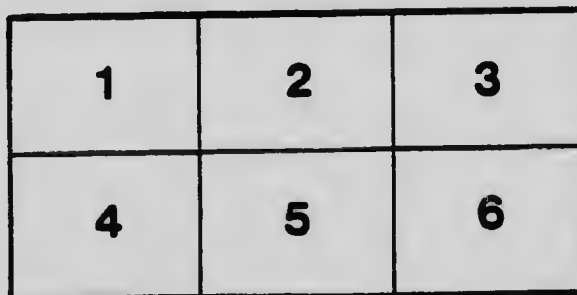
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

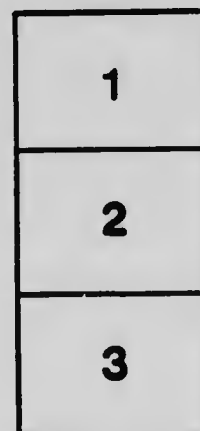
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

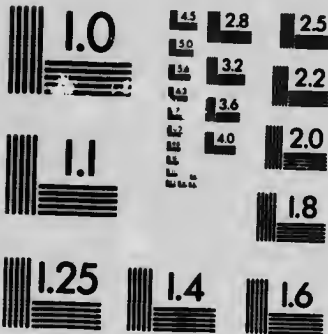
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(7.6) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

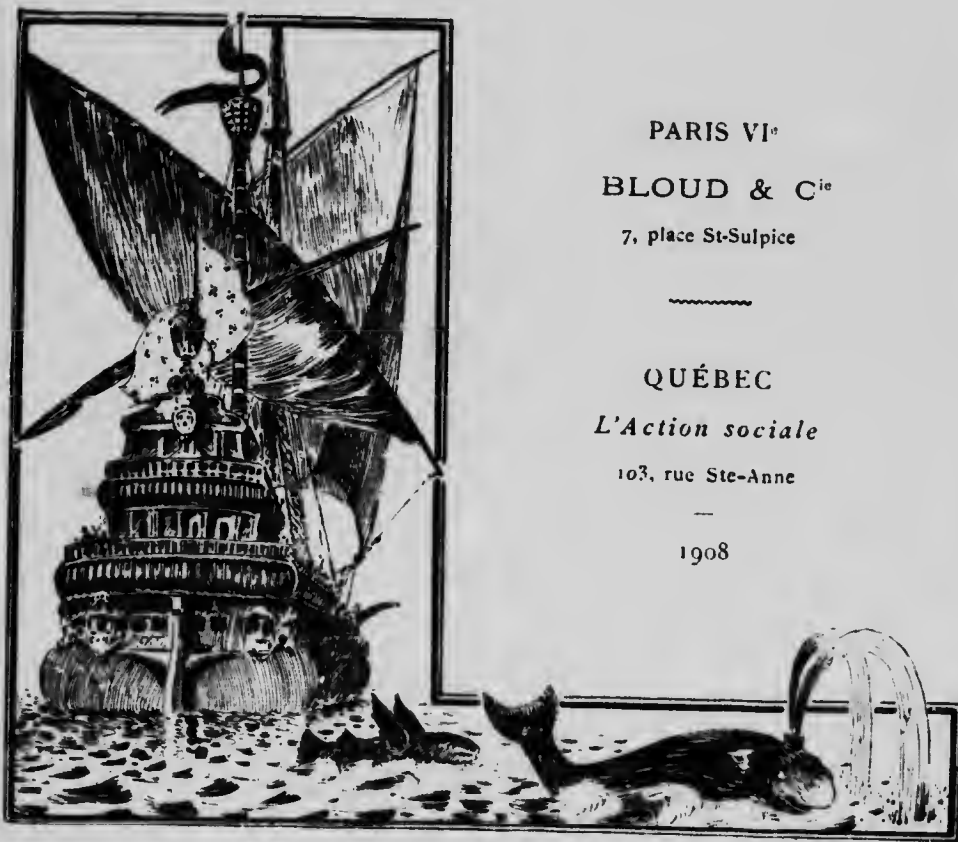
Jean Du SAGUENAY

LE FONDATEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

CHAMPLAIN

Dessins et Cartes de CHAMPLAIN

*Plaquette publiée avec le patronage
de l'Association « La Canadienne ».*



PARIS VI^e

BLOUD & C^{ie}

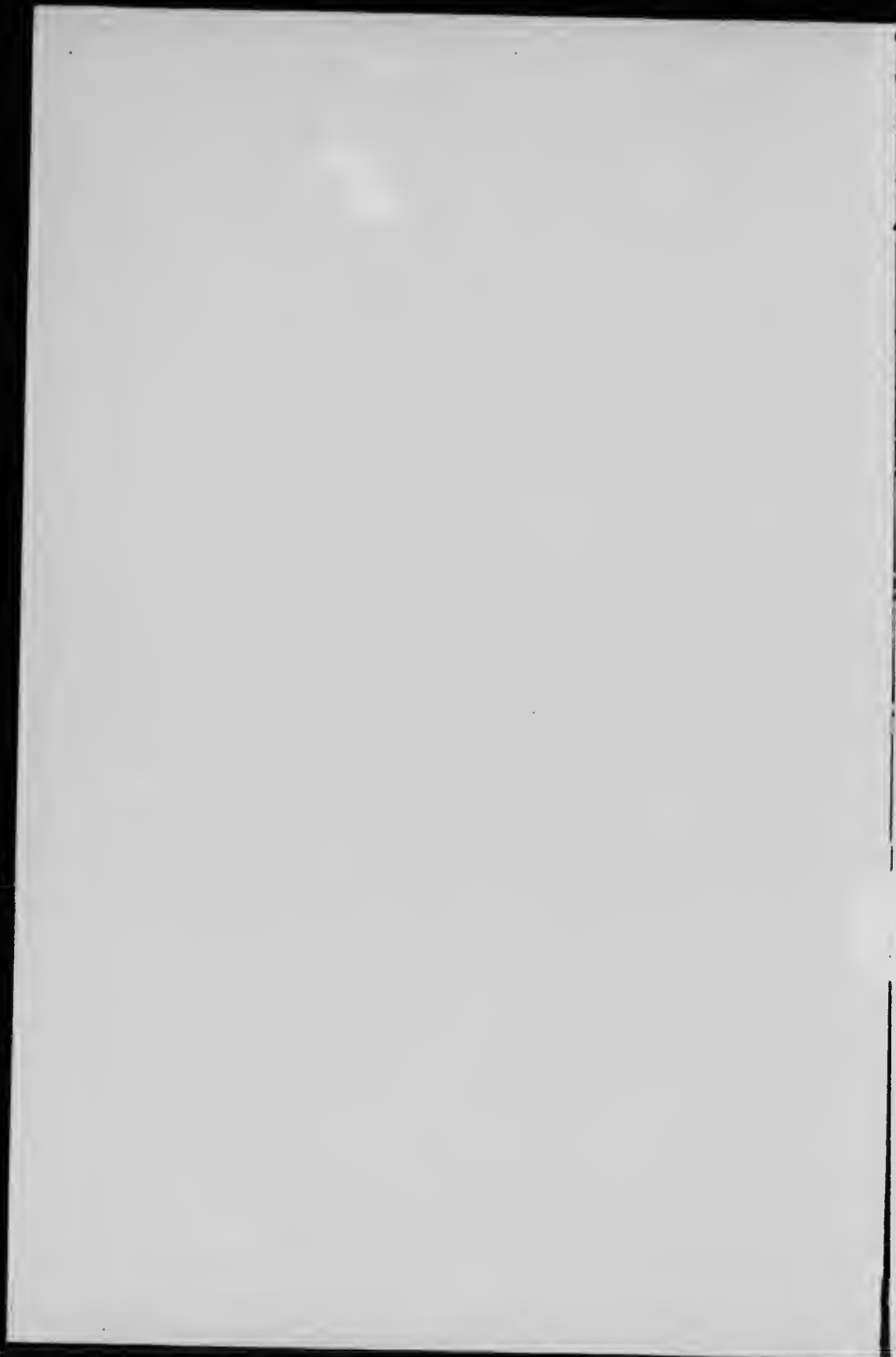
7, place St-Sulpice

QUÉBEC

L'Action sociale

103, rue Ste-Anne

1908



LE FONDATEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

CHAMPLAIN



Champlain-

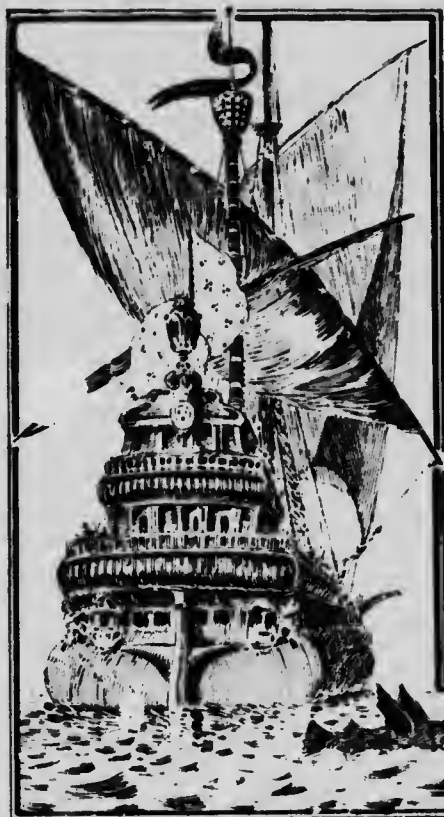
Jean Du SAGUENAY

LE FONDATEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

CHAMPLAIN

Dessins et Cartes de CHAMPLAIN

*Plaquette publiée avec le patronage
de l'Association « La Canadienne ».*



PARIS VI^e

BLOUD & C^{ie}

7, place St-Sulpice

QUÉBEC

L'Action sociale

103, rue Ste-Anne

1908

L.

Leau Léopard

CHAMPLAIN.

SAMUEL DE CHAMPLAIN. PREMIÈRES EXPÉDITIONS.

C'est en 1567 que Samuel de Champlain naquit au seuil de l'Amérique, à Brouage, petit bourg de Saintonge, dans le département actuel de la Charente-Inférieure. Ses parents, Marguerite Le Roy et Antoine de Champlain, furent d'humbles gens; son père était marin. On ne sait rien de son enfance, mais il raconte lui-même qu'il fut sensible de bonne heure à l'attrait de l'Océan, et il s'exposa toute sa vie à ses « ondes impétueuses ».

A vingt et un ans, explique-t-il dans son premier récit de voyages ⁽¹⁾ : « Ayant esté employé en l'armée du Roy qui estoit en Bretagne soubz messieurs le Mareschal d'Aumont, de Saint-Luc et Mareschal de Brisac, en qualité de Mareschal des logis de la dicte armée durant quelques années, et ius-ques à ce que Sa Maiesté eust en l'année 1598 réduit en son obéissance le dict pais de Bretagne, et licencié son armée, me voyant par ce moyen sans aucune charge ny employ, ie me résolus, pour ne demeurer oysif, de trouuer moyen de faire unq voiage en Espagne, y estant pratiquer et acquérir des cognoissances pour par leur faueur et entremise faire en sorte de pouuoir m'en barquer dans quelqu'un des nauires de la flotte que le Roy d'Espaigne enuoye tous les ans aux Indes Occidentales, afin d'y pouuoir m'y embarquer ⁽²⁾ des particularités qui n'ont peu estre recongneues par aucun François, à cause qu'ils n'y ont nul accès libre, pour à mon retour en faire rapport au vray à Sa Maiesté. » Dans ce passage, Champlain se peint au vif : ennemi de l'oisiveté, passionné pour les découvertes et désireux d'en faire profiter son pays.

(1) Brief discours des choses plus remarquables que Sammuel Champlain de Brouage a reconneues aux Indes Occidentales au voyage qu'il en a fait en icelles en l'année 1599 et en l'année 1601 comme ensuit.

(2) Informer.

Sur le *Saint-Julien*, il accompagne un de ses oncles en Espagne, puis, chargé du commandement du navire, il fait voile avec la flotte royale vers l'Amérique espagnole. Bon dessinateur, esprit alerte, curieux et réfléchi, Champlain lève des plans, dessine des animaux et des paysages, observe les mœurs des habitants, note les richesses de la contrée et songe déjà au percement de l'isthme de Panama en utilisant le parcours du rio Chagre. Déjà en effet il est hanté, comme le seront tant d'autres, par l'idée de cette route directe vers les Indes qui, un siècle et demi plus tard, est encore le but assigné à La Verendrye. A son retour en France, en 1602, Henri IV lui accorde une pension.

Premier voyage au Canada. — Peu de temps après, Aymard de Chaste, vice-roi du Canada, ayant formé une compagnie de marchands, chargea Pont-Gravé d'une expédition en ce pays et lui adjoignit Champlain. Alors commence cette série de voyages que l'illustre Saintongeais fit à la Nouvelle-France, à laquelle il consacra toute son activité et toutes ses pensées.

Partis de Hontleur le 15 mars 1603, les voyageurs arrivent le 24 mai à Tadoussac; ils y concluent avec les peuplades des Montagnais et des Algonquins une alliance utile et même nécessaire pour fonder un établissement dans le pays, mais qui nous oblige dès lors à prendre parti au milieu des luttes incessantes des indigènes. Après une pointe rapide poussée jusqu'au Grand-Saut ⁽¹⁾ et une excursion à Gaspé, Champlain quitte le Canada au mois d'août et, de retour en France, fait paraître le récit de cette expédition, sous le titre *Des sauvages*, à Paris, chez « Clavde de Monstr'œil, tenant sa boutique en la cour du Palais au nom de Jésus ».

Dans l'édition des *Œuvres de Champlain*, qu'il a publiée sous le patronage de l'Université Laval à Québec et qui est un magnifique monument élevé à la gloire de l'explorateur, M. l'abbé C.-H. Laverdière fait observer qu'on rencontre pour la première fois dans ce récit le nom de Québec; ce mot désigne ce que Jacques Cartier appelle tantôt *Stadaconé*, tantôt *Canada*. « Tous ces noms, dit le savant historien, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue ou le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'aile que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant M^{re} Lafleche, *stadacone*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*. Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils

(1) Près Montréal; on l'appela ensuite le saut Saint-Louis.

appellent une ville *Canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même



Vue générale de Montfleury.

lieu, d'expression plus juste que celle de Kebec ou Québec qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*. » Voici la description ⁽¹⁾ de Champlain :

« Nous vinmes mouiller l'ancre à Quebec, qui est un détroit de ladite rivière de Canadas, qui a quelque trois cents pas de large. Il y a à ce détroit, du côté du nord, une montagne assez haute, qui va en abaissant des deux côtés; tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chênes, cyprès, boules, sapins et trembles, et autres arbres fruitiers sauvages et vignes; qui fait qu'à mon opinion, si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a,

¹⁾ Transcrite en orthographe moderne, comme les citations qui suivent. On a conservé les termes vieillis et l'orthographe ancienne, changée depuis, de certains noms propres.

le long de la côte dudit Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoise, qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. »

Fondation de Port-Royal. — Cependant de Chaste était mort. Son successeur, Pierre du Guast, sieur de Monts, gentilhomme protestant,



Habitation de l'île de Sainte-Croix.

résolut de s'établir plus au sud, en Acadie. Il partit du Havre en mars 1604 avec cent vingt ouvriers et soldats, accompagné de Pont-Gravé, Jean de Biencourt (sieur de Poutrincourt) et Champlain. On s'installa à l'île Sainte-Croix pour passer l'hiver. Une gravure en montre « l'habitation ». Comme toutes celles qui dans cette plaquette ont trait aux voyages du grand explorateur, elle est reproduite de gravures dont

il a enrichi ses Ouvrages et qui furent faites d'après ses propres dessins. Au cours de ses reconnaissances Champlain découvrit une rade magnifique. Il s'exprime ainsi :

« Continuant au même vent deux lieues, nous entrâmes en l'un des beaux ports que j'eusse vu en toutes ces côtes, où il pourrait deux mille vaisseaux en sûreté. L'entrée est large de huit cents pas; puis on entre dedans un port qui a deux lieues de long et une lieue de large, que j'ai nommé *port Royal*. »

Plus d'un tiers des colons avaient péri du scorbut pendant l'hivernage. On résolut donc, raconte Champlain, de s'établir ailleurs :

« Le sieur de Mons se délibéra de changer de lieu et faire une autre habitation pour éviter aux froidures et mauvais hiver qu'avions eu en l'île Sainte-Croix. N'ayant trouvé aucun port qui nous fut propre pour lors, et le peu de temps que nous aurions à loger et bâtir des maisons à cet effet, nous fit équiper deux barques, que l'on chargea de la charpenterie des maisons de Sainte-Croix, pour la porter au port Royal, à vingt-cinq lieues de là, où l'on jugeait y être la demeure beaucoup plus douce et tempérée. Le Pont et moi partîmes pour y aller; où étant arrivés cherchâmes un lieu propre pour la situation de notre logement et à l'abri du nord-ouest, que nous redoutions pour en avoir été fort tourmentés.

» Après avoir bien cherché d'un côté et d'autre, nous n'en trouvâmes point de plus propre et mieux situé qu'en un lieu qui est un peu élevé, autour duquel y a quelques marécages et bonnes sources d'eau. Ce lieu est devant l'île qui est à l'entrée de la rivière de la Guille, et au nord de nous comme à une lieue, il y a un coteau de montagnes, qui dure près de dix lieues nord-est et sud-ouest. Tout le pays est rempli de forêts très épaisses ainsi que j'ai dit ci-dessus, hormis une pointe qui est à une lieue et demie dans la rivière, où il y a quelques chênes qui y sont fort clairs, et quantité de lambruches, que l'on pourrait désarter aisément et mettre en labourage, néanmoins maigres et sablonneuses. Nous fûmes presque en résolution d'y bâtir, mais nous considérâmes qu'eussions été trop engouffrés dans le port et rivière, ce qui nous fit changer d'avis.

» Ayant donc reconnu l'assiette de notre habitation être bonne, on commença à défricher le lieu, qui était plein d'arbres, et dresser les maisons au plus tôt qu'il fut possible, un chacun s'y employa. Après que tout fut mis en ordre, et la plupart des logements faits, le sieur de Mons se délibéra de retourner en France pour faire vers sa Majesté qu'il peut avoir ce qui serait de besoin pour son entreprise...

» Aussitôt que le dit sieur de Mons fut parti, de quarante ou quarante-cinq qui restèrent, une partie commença à faire des jardins. J'en fis aussi un pour éviter oisiveté, entouré de fossés pleins d'eau, esquels y avait

de fort belles truites que j'y avais mises, et où descendaient trois ruisseaux de fort belle eau courante, dont la plupart de notre habitation se fournissait. J'y fis une petite écluse contre le bord de la mer, pour écouler l'eau quand je voulais. Ce lieu était tout environné de prairies, où j'accommodai un cabinet avec de beaux arbres, pour y aller prendre de la fraîcheur. J'y fis aussi un petit réservoir pour y mettre du poisson d'eau salée, que nous prenions quand nous en avions besoin. J'y semai



A Logement des religieux.
B Place fourne où étoit le
caban.
C Le magasin.
D Logement du fleur de Pont-
grat & Champlain.
E La forge.

F Vallée de pieux.
G Le four.
H La roue.
O Petite maisonnette, où
l'on retirait les vaisseaux de
nos barques, que de puis le
fleur de Port-Royal dit

rebutin, & y logea le fleur
Boulay quand le fleur du
Pore s'en vint en France.
P La porte de l'habitation.
Q La cimetière.
R La rivière.

N ij

Fondation de Port-Royal. Ses premières constructions.

quelques graines qui profitèrent bien, et y prenais un singulier plaisir, mais auparavant il y avait bien fallu travailler. Nous y allions souvent passer le temps, et semblait que les petits oiseaux d'alentour en eussent

du contentement, car il s'y amassaient en quantité, et y faisaient un ramage et gazouillis si agréable, que je ne pense pas jamais en avoir oui de semblable. »

Voilà donc Port-Royal fondé en 1605 ⁽¹⁾. Mais l'avenir de la colonie est dès le début compromis. Une installation de ce genre nécessitait de grosses dépenses et, pour y faire face, il était nécessaire d'obtenir du roi un privilège commercial. Or les marchands et les pêcheurs normands, bretons ou basques, élevaient d'énergiques réclamations contre toute restriction apportée à la liberté de leur négoce. C'étaient donc des intrigues incessantes en cour, et un privilège était-il accordé que souvent on le révoquait quelques années plus tard, voire pendant l'absence du bénéficiaire. De là, sans parler du découragement apporté par de pareilles pratiques, des obstacles, des arrêts perpétuels dans l'œuvre de la colonisation.

De Monts, de retour en France, trouve ainsi son privilège annulé. Toutefois il expédie un navire à Port-Royal sous les ordres de Poutrincourt auquel il a donné l'établissement à titre de concession personnelle. Un ancien avocat de Paris, Marc Lescarbot, était « de la partie » ; d'un caractère plein d'entrain il soutint souvent par sa gaieté le courage de ses compagnons et il a laissé un amusant récit de son voyage.

Champlain et Poutrincourt ont visité à cette époque les côtes du sud : puis, la société formée par de Monts ayant été ruinée par des marchands hollandais, il fallut abandonner l'Acadie ; tout le monde revint en France.

Trois ans plus tard, Poutrincourt retourne à Port-Royal laissé à la garde des indigènes et où l'on retrouva tout en bon état. Mais un capitaine des colonies anglaises, Samuel Argall, vient, en pleine paix, attaquer nos postes, et, sur l'ordre du Gouverneur de la Virginie, il chasse les colons et brûle leurs demeures ; les habitants durent se réfugier dans les bois. Nous reprîmes par la suite possession du pays ; l'Angleterre ne nous avait d'ailleurs accordé, pour ces actes de piraterie, que des satisfactions partielles et insuffisantes.

Fondation de Québec. — Sur ces entrefaites, de Monts, lassé de ses efforts infructueux en Acadie, avait de nouveau tourné ses regards vers les rives du Saint-Laurent. Encouragé par Henri IV, il arma deux navires : Pont-Gravé, qui commandait l'un, devait s'arrêter à Tadoussac, afin de faire la traite avec les sauvages, et Champlain, avec l'autre sous ses ordres, remonterait plus haut fonder une colonie. C'est le 13 avril

(1) Après Saint-Augustin, Port-Royal ou Annapolis est la plus ancienne ville de l'Amérique du Nord. Un poste, créé par Chauvin, fut établi à Tadoussac dès 1599.

1608 que le départ eut lieu de Honfleur. Cette date mémorable et celles de plusieurs autres voyages du fondateur du Canada ont été gravées par les soins de la Société « le vieux Honfleur » sur les murs de la Lieutenance.

Le 3 juin, on était à Tadoussac et l'on prit de suite contact avec les



A Honfleur. La lieutenance.

indigènes. Champlain recueillait soigneusement auprès d'eux les renseignements utiles à l'exécution de ses vastes projets. Il les a questionnés sur les tribus qui vivent plus au Nord.

« Ces peuples septentrionaux disent aux nôtres qu'ils voient la mer salée; si cela est, comme je le tiens pour certain, ce ne doit être qu'un gouffre qui entre dans les terres par les parties du Nord ⁽¹⁾. » Les sauvages lui ont promis de l'y faire aller. « Cette découverte, ajoute-t-il, ne serait point mauvaise, pour ôter beaucoup de personnes qui sont en doute de cette mer du Nord, par où l'on tient que les Anglais ont été en ces dernières années pour trouver le chemin de la Chine. »

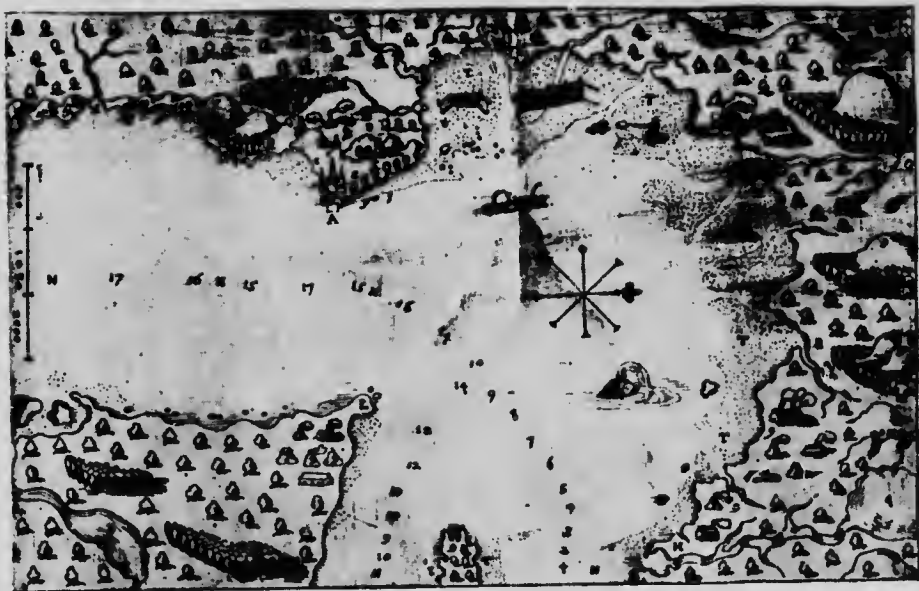
Déjà, en 1603, les Algonquins de Tadoussac lui ont raconté que sur

(1) Il s'agit de la baie d'Hudson, qui fut découverte deux ans plus tard par Henry Hudson, lequel y périt l'année suivante.

le Saint-Laurent, au delà des sauts, il y avait une succession de grands lacs dont le dernier « n'avait pas de fin », ce qui lui donne espoir de découvrir par cette autre voie une route vers les Indes.

Champlain fait lever l'ancre et, sur le *Don de Dieu*, remonte le fleuve. Il arrive à Québec et y élève les premières constructions, humble début d'une grande et belle cité. Écoutons son récit :

« De l'île d'Orléans jusqu'à Québecq, y a une lieue, et y arrivai le 3 juillet : où étant, je cherchai lieu pour notre habitation, mais je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux située que la pointe de Québecq, ainsi appelée des sauvages, laquelle était remplie de noyers. Aussitôt j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre pour y faire notre habitation, l'autre à scier des aix, l'autre fouiller la cave et faire des fossés : et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac avec la



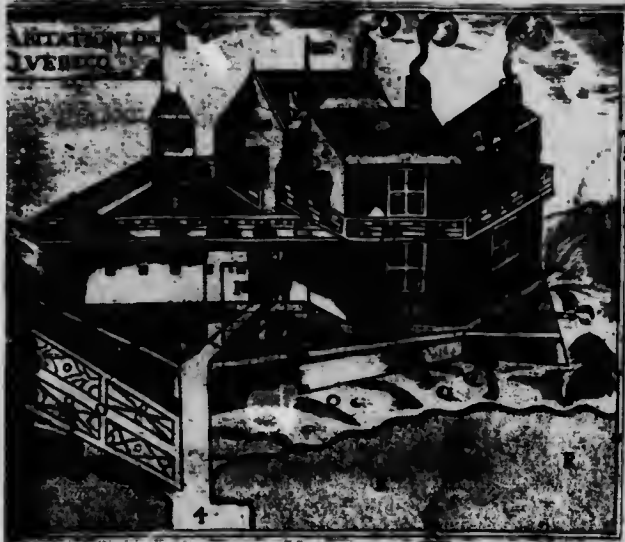
La rade de Québec.

barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun, et le soin que j'en eu....

« Je fis continuer notre logement, qui était de trois corps de logis à

deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large. Le magasin six et trois de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements je fis faire une galerie par dehors

DU SIEVR DE CHAMPLAIN. 187



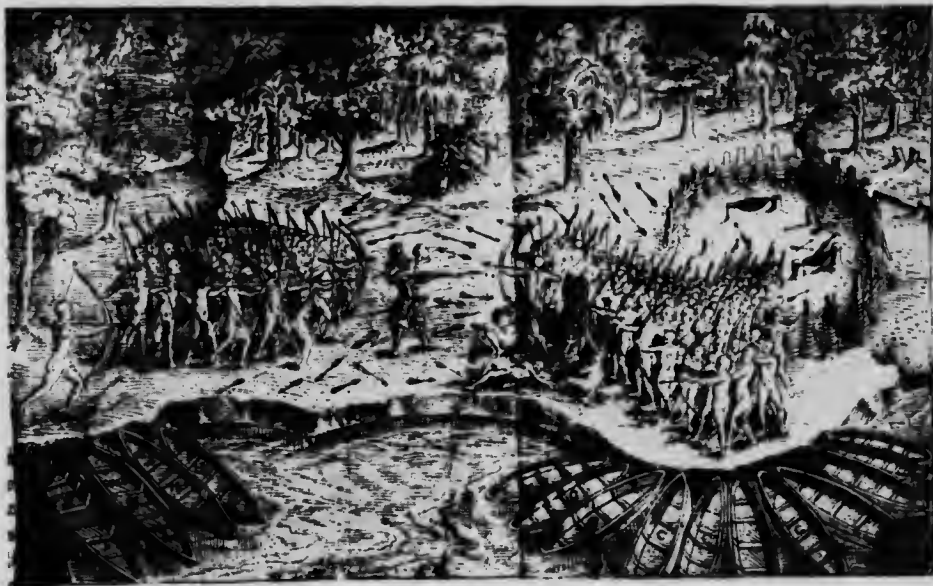
- | | |
|---|--|
| <p>A Le magasin.
B Colonade.
C Corps de logis où furent
armes, &c pour loger les
canonniers.
D Autre corps de logis pour
les cuisines.
E Caves.
F Autre corps de logis où est
la forge, &c artisans logés
G Galeries tout au tour des
logements.
H Logis du Sievr de Cham-
plain.
I La porte de l'habitation, où
il y a Pont-levis.
L Frontons ouverts de l'ha-
bitation couvrant six pieds
de large indiqués par le bord
de fût.
M Le Chaume ou au tour de l'ha-
bitation.</p> | <p>N Planches de bois, en forme de
poutrelles pour mettre le ca-
non.
O Jardin du Sievr de Cham-
plain.
P Le caillou.
Q Place devant l'habitation
au bord de la rivière.
R La grande rivière de Saint
Laurent.</p> |
|---|--|

A a ij

Fondation de Québec. — Les premières Constructions.

au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large et six de profond : et au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes d'éperons qui enfermaient une partie du logement, là où nous mimes nos pièces de canon : et devant le bâtiment y a une place de quatre toises de large, et six ou sept de long, qui donne sur le bord de la

rivière. Autour du logement y a des jardins qui sont très bons, et une place de côté de septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long, cinquante ou soixante de large. Plus proche dudit Quebecq, y a une petite rivière qui vient dedans les terres d'un lac distant de notre habi-



Bataille entre sauvages: Champlain assure la victoire de ses alliés.

tation de six à sept lieues. Je tiens que dans cette rivière qui est au nord et un quart du nord-ouest de notre habitation, ce fut le lieu où Jaques Quartier hiverna, d'autant qu'il y a encore à une lieue dans la rivière des vestiges comme d'une cheminée, dont on a trouvé le fondement, et apparence d'y avoir eu des fossés autour de leur logement, qui était petit. Nous trouvâmes aussi de grandes pièces de bois équarrées, vermoulues et quelques 3 ou 4 balles de canon. Toutes ces choses montrent évidemment que c'a été une habitation, laquelle a été fondée par des Chrétiens : et ce qui me fait dire et croire que c'est Jaques Quartier, c'est qu'il ne se trouve point qu'aucun ait hiverné ni bâti en ces lieux que ledit Jaques Quartier au temps de ses découvertures ¹⁾. »

¹⁾ Jacques Cartier hiverna, en effet, avec les navires *la Grande* et *la Petite Hermine*, à la pointe des rivières Saint-Charles et Lairet, près de Québec.

Quelques ouvriers, mécontents du labeur qui leur était imposé, résolurent de tuer Champlain : le complot fut heureusement dévoilé par l'un des complices, pris de remords, et tout rentra promptement dans l'ordre.

Découverte du lac Champlain. — Après un hiver où, faute de nourriture fraîche, le scorbut fit de grands ravages parmi les colons, Champlain accepte de secourir ses alliés, les Montagnais et les Algonquins, en guerre contre les Iroquois, leurs mortels ennemis. Il les accompagne donc avec deux de ses hommes. « Aussitôt que fûmes à terre, dit-il, ils (ses alliés) commencèrent à courir environ deux cents pas vers leurs ennemis qui étaient de pied ferme, et n'avaient encore aperçu mes compagnons qui s'en allèrent dans les bois avec quelques sauvages. Les nôtres commencèrent à m'appeler à grands cris ; pour me donner passage ils s'ouvrirent en deux, et me mis à leur tête, marchant environ vingt pas devant, jusqu'à ce que je fusse à trente pas des ennemis qui firent halte en me contemplant, et moi eux. Comme je les vis s'ébranler pour tirer sur nous, je couchai mon arquebuse en joue et visai droit à un des trois chefs, duquel coup il en tomba deux par terre, et un de leurs compagnons qui fut blessé. J'avais mis quatre balles dedans mon arquebuse. Les nôtres, ayant vu ce coup si favorable pour eux, commencèrent à jeter de si grands cris qu'on n'eût ouï tonner, et cependant les flèches ne manquaient de part et d'autre.

» Les Iroquois furent fort étonnés que si promptement deux hommes avaient été tués ; comme je rechargeais, l'un de mes compagnons tira un coup de dedans le bois qui les surprit derechef de telle façon, voyant leurs chefs morts, qu'ils perdirent courage, se mirent en fuite et abandonnèrent le champ et leur fort, s'enfuyant dedans le profond des bois, où, les poursuivant, j'en fis demeurer d'autres encore. »

Cette rencontre eut lieu le 29 juillet 1609 sur les bords d'un grand lac auquel Champlain donna son nom ; c'est de là que datent la haine que les Iroquois vouèrent aux Français et les luttes qui durèrent un siècle. Mais, en s'établissant au Canada, il était impossible, comme nous l'avons observé, de ne pas prendre parti dans les querelles sanglantes des indigènes et il était naturel d'épouser la cause des peuplades au milieu desquelles on vivait dans des conditions de bonne amitié.

Au cours de cette expédition, comme dans tous ses voyages, Champlain étudiait attentivement le pays, en dessinant la carte, interrogeait les sauvages, distinguant avec soin ce qu'il a vu de ce qui lui a été rapporté. Il décrit le lac Champlain, parle des poissons qui l'habitent. Voici ce qu'il dit de l'un d'eux, étrange animal, le *chaousarou* :

« Entre autres, il y en a un, appelé des sauvages *chaoufarou*, qui est de plusieurs longueurs : mais les plus grands contiennent, à ce que m'ont dit ces peuples, huit à dix pieds. J'en ai vu qui en contenaient cinq qui étaient de la grosseur de la cuisse, et avaient la tête grosse comme les deux poings, avec un bec de deux pieds et demi de long, et double rang de dents fort aiguës et dangereuses. Il a toute la forme du corps tirant au brochet, mais il est armé d'écaillés si fortes qu'un coup de poignard ne les saurait percer, et est de couleur gris argenté. Il a aussi l'extrémité du bec comme un cochon. Ce poisson fait la guerre à tous les autres qui sont dans ces lacs et rivières, et a une industrie merveilleuse, à ce que m'ont assuré ces peuples, qui est que, quand il veut prendre quelques oiseaux, il va dedans des jones ou roseaux, qui sont sur les rives du lac en plusieurs endroits, et met le bec hors l'eau sans se bouger : de façon que, lorsque les oiseaux viennent se reposer sur le bec, pensant que ce soit un tronc de bois, il est si subtil que, serrant le bec qu'il tient entr'ouvert, il les tire par les pieds sous l'eau. Les sauvages m'en donnèrent une tête, dont ils font grand état, disant que, lorsqu'ils ont mal à la tête, ils se saignent avec les dents de ce poisson à l'endroit de la douleur, qui se passe soudain. »

Nouveaux voyages. Mariage de Champlain. — Champlain jugea le moment venu de s'embarquer pour la France après quinze mois de travaux et d'explorations au Canada. Accueilli avec bienveillance à Fontainebleau par Henri IV, il exposa au roi la situation de la colonie. Malheureusement de Monts, qui se heurtait à des intérêts trop puissants, ne put obtenir le renouvellement du privilège de la traite dont il jouissait depuis quelques années. Un autre que lui se fût sans doute découragé de tant de déboires; de Monts eut la ténacité de poursuivre son entreprise. Soutenu par ses associés, il arma deux navires qui firent voile à Honfleur le 18 avril 1610, et abordèrent à Tadoussac le 26 mai. Pont-Gravé était chargé des opérations de la traite des pelleteries; Champlain, du gouvernement de Québec et de l'exploration du pays. A peine débarqué, Champlain est sollicité par les Montagnais de les accompagner dans une campagne contre les Iroquois; il ne croit pas devoir repousser leur demande et il va les rejoindre à l'embouchure de la rivière par laquelle le lac Champlain se déverse dans le Saint-Laurent, rivière qui a reçu par la suite le nom de Richelieu. Les Iroquois étaient bien retranchés; on les battit néanmoins, mais Champlain fut légèrement blessé d'une flèche. Il regagne Québec et y apprend l'assassinat d'Henri IV. La crainte des contre-coups que ce triste événement pouvait

faire subir à l'entreprise déjà gâtée par une vive concurrence le décide à aller en France surveiller la situation.

Il arrive à Honfleur le 27 septembre 1610 et le 29 décembre signe, ayant de Monts comme témoin, son contrat de mariage avec Hélène Boullé, fille du secrétaire de la chambre du roi. Comme elle était fort jeune, on convint que le mariage n'aurait lieu que deux ans plus tard.



Les chiffres montrent les lieux d'importance

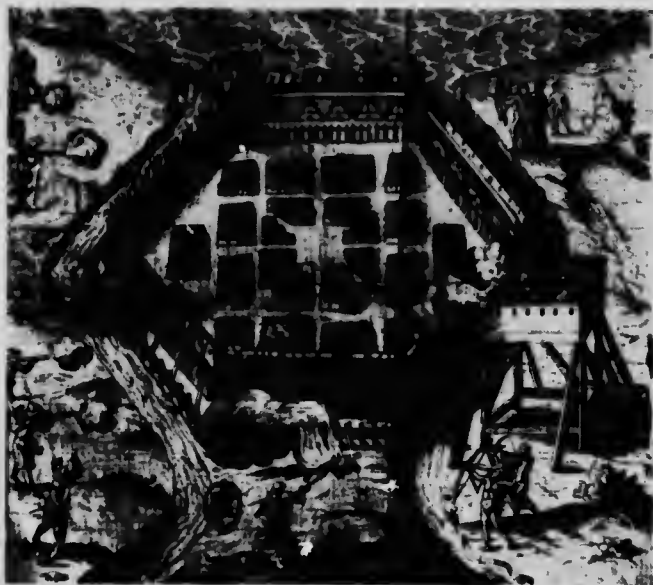
A Vue montagne de la fu	le bois de la sainte de la	le bois de la sainte de la
B Le port de Tadoussac.	C Petit moulin d'un docteur.	D Le lieu qui est le plus
E Le moulin de la sainte	F Le moulin de la sainte	G Le moulin de la sainte
H Le moulin de la sainte	I Le moulin de la sainte	J Le moulin de la sainte
K Le moulin de la sainte	L Le moulin de la sainte	M Le moulin de la sainte

Tadoussac.

Elle reçut de ses parents, en avancement d'hoirie, une somme de six mille livres tournois; de son côté, Champlain lui concéda l'usufruit de ses biens au cas où il viendrait à mourir « en ses voyages sur la mer et es lieux où il est employé pour le service du roi ». Hélène Boullé était protestante; mais elle se convertit et, devenue veuve, fonda un couvent d'Ursulines à Meaux, y prononça elle-même les vœux et y mourut en 1654.

Création d'un poste au Mont-Royal. — Dès le printemps de 1611,

l'infatigable explorateur revient au Canada et remonte le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis, tant pour y voir les Algonquins et les Hurons que la traite y attire que pour étudier le pays. La situation lui semble excellente pour établir un poste; il en fixe l'emplacement dans

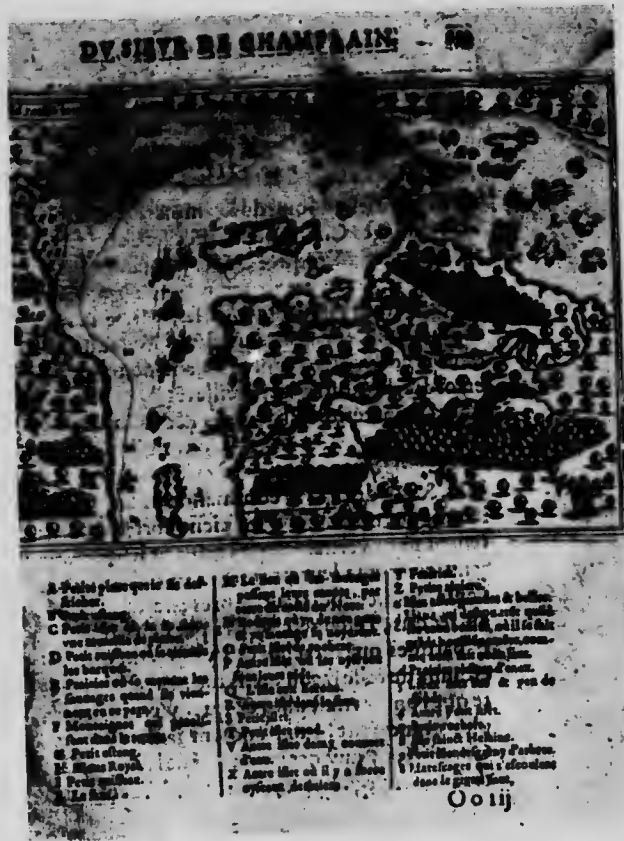


Attaque d'un fort par Champlain et ses alliés.

l'île même où la belle et grande ville de Montréal s'étend aujourd'hui, à l'endroit connu depuis sous le nom de *pointe de Callières*. Voici la description qu'il en donne :

« Et proches de ladite place Royale y a une petite rivière qui va assez avant de dans les terres, tout le long de laquelle y a plus de soixante arpents de terre désertés qui sont comme prairies, où l'on pourrait semer des grains, et y faire des jardinages. Autrefois des sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y avaient. Il y a aussi quantité d'aussi belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail qu'on voudra : et de toutes les sortes de bois qu'avons en nos forêts de par deçà : avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises, et autres sortes qui sont très-bonnes à manger, entre autres une qui est fort excellente, qui a le goût sucrain, tirant à celui des plantaines

(qui est un fruit des Indes) et est aussi blanche que neige, et la feuille ressemblant aux orties, et rampe le long des arbres et de la terre, comme le lierre. La pêche du poisson y est fort abondante, et de toutes les espèces que nous avons en France, et de beaucoup d'autres que nous n'avons point, qui sont très-bons : comme aussi la chasse des oiseaux



Le saut Saint-Louis (Montréal).

aussi de différentes espèces : et celle des cerfs, daims, chevreuils, caribous, lapins, loups-cerviers, ours, castors, et autres petites bêtes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fûmes audit saut, nous n'en manquâmes aucunement.

» Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des

plus beaux qui fut en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de ladite place Royale pour la rendre unie, et prête à y bâtir. et peut on faire passer l'eau autour aisément, et en faire une petite île, et s'y établir comme l'on voudra...

» Au milieu du fleuve y a une île d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bâtir une bonne et forte ville, et l'avons nommée l'île de sainte Elaine. »

Démarches en France. Arrivée des Récollets au Canada. — Quelques mois plus tard Champlain est en France.

Les associés sont fatigués de dépenses que, faute de privilège, ils ne peuvent soutenir; de Monts se retire dans son petit gouvernement de Pons, en Saintonge. Champlain comprend que, pour assurer l'avenir de la colonie, il faut obtenir le patronage de quelque puissant seigneur. Sans doute sur le conseil de de Monts il s'adresse à Charles de Bourbon, comte de Soissons; ce dernier accueille volontiers sa demande, reçoit le titre de lieutenant-gouverneur, confirme dans ses fonctions le fondateur de Québec... et meurt. Ce fatal événement, survenu à la fin de 1612, laisse tout en suspens; par bonheur le prince de Condé, neveu du défunt, accepte de prendre le Canada sous sa protection et succède à son oncle avec le titre de vice-roi.

Champlain, chargé du gouvernement de la colonie, est de retour à Québec le 7 mai 1613. Son attention se porte vers la région de l'Ouataouais; un voyageur lui a raconté que, parti de là avec des Algonquins, il est parvenu sur un rivage où étaient échoués les débris d'un navire anglais. Il veut s'en assurer, la chose étant d'importance et d'ailleurs vraisemblable en raison de la découverte de la baie d'Hudson. Mais le voyageur n'était qu'un vantard, et, après une course que les nombreux sauts de la rivière ont rendu périlleuse, Champlain le convainc d'imposture. L'actif gouverneur revient à Québec et repasse bientôt en France.

Il réussit enfin à constituer une association; le prince de Condé fait donner la sanction royale à une société de colonisation et de traite; dans l'esprit de Champlain, cette société englobant tous les marchands intéressés au trafic de la Nouvelle-France devait échapper par là même aux récriminations et aux attaques jalouses de quelques-uns; de plus, elle serait assez forte pour consacrer une partie de ses bénéfices aux œuvres solides de colonisation utiles à son propre avenir et à son développement. C'était mettre trop d'espoir en la hauteur de vues de commerçants uniquement préoccupés de gain immédiat; dès l'origine d'ailleurs les marchands de La Rochelle refusèrent de s'associer à ceux de Rouen et de Saint-Malo.

Après un an de négociations, Champlain s'embarque à Honfleur le 24 avril 1615. Quatre religieux de l'ordre des Récollets l'accompagnent : le père Denis Jamay, commissaire; les pères Jean Dolbeau et Joseph Le Caron et le frère Pacifique du Plessis. Ce n'est pas sans peine, sans des démarches persévérantes qu'il a pu organiser cette mission. On le félicitait fort sur son projet d'évangéliser les sauvages, mais de concours pécuniaire, point; il y réussit enfin avec l'aide du légat.

Les motifs pieux qui l'ont guidé, il les expose lui-même dans le passage suivant :

« Mais auparavant il est à propos de dire, qu'ayant reconnu qu'aux voyages précédents, qu'il y avait en quelques endroits des peuples arrê-
tés et amateurs du labourage de la terre, n'ayant ni foi ni loi, vivant sans Dieu, et sans religion, comme bêtes brutes. Lors je jugeai à part moi que ce serait faire une grande faute si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu. Et pour y parvenir je me suis efforcé de rechercher quelques bons religieux, qui eussent le zèle, et affection, à la gloire de Dieu. »

Déjà il avait nettement indiqué ses intentions dans un fort précieux récit de ses voyages publié en 1613 et illustré de dessins et de cartes. On y lit en effet dans une dédicace « à la royne régente mère du roy... » :

« C'est cet art (de la navigation) qui m'a fait naviguer et côtoyer une partie des terres de l'Amérique et principalement de la Nouvelle-France, où j'ay toujours eu désir d'y faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine. »

Un goût très vif pour les « découvertures » mis au service d'un patriotisme clairvoyant et d'une solide piété, voilà l'aimant puissant qui oriente toute la vie de Champlain et qui lui donne sa merveilleuse unité.

L'intrépide voyageur, à peine débarqué, se met de nouveau en route. A la rivière des Prairies près du saut Saint-Louis, il retrouve plusieurs des missionnaires Récollets qui avaient commencé de suite leurs travaux et assiste le 24 juin à la première messe dite au Canada, suivant M. Laverdière, depuis l'époque de Jacques Cartier. D'après le même auteur, c'est le lendemain 25 que le saint sacrifice fut célébré à Québec. Voici (avec deux mots laissés en blanc) le récit de Champlain dans la langue même du temps :

« Et le iour de ensuivant, ie party de là pour retourner à la riviere des Prairies, où estant avec deux canaux de Sauvages, ie fis rencontre du Pere Ioseph, qui retournoit à nostre habitation, avec quelques ornements d'Eglise pour celebrer le saint Sacrifice de la messe, qui fut chantée sur le bord de ladite riviere avec toute deuotion, par le reverend Pere Denis et Pere Ioseph, devant tous ces peuples qui estoient en

admiration, de voir les ceremonies dont vsoit, et des ornements qui leur sembloient si beaux, comme chose qu'ils n'auoient iamais veue, car c'estoient les premiers qui y ont célébré la Sainte Messe.

» Pour retourner à la continuation de mon voyage, l'arriuay audit lieu de Quebec le 26, où ie trouuay le Pere Iean et le Pere Pacifique en bonne disposition, qui de leur part firent leur debuoir audit lieu, d'apprester toutes choses. Ils y celebrerent la sainte Messe, qui ne s'y estoit encores ditte, aussi n'y auoit-il iamais esté de Prebstre en ce costé-là. »

Explorations dans la région des grands lacs. — Les Hurons et les Outaouais ayant réclamé son secours contre les Iroquois, Champlain saisit cette occasion pour visiter les pays de l'Ouest. Il va d'abord retrouver ses alliés.

« Nous fimes rencontre, dit-il, de 300 hommes d'une nation que nous avons nommée « les cheveux relevés » pour les avoir fort relevés, et agencés, et mieux peignés que nos courtisans, et n'y a nulle comparaison, quelque fer et façon qu'ils y puissent apporter.... Je les visitai et familiarisai quelque peu et fis amitié avec eux. Je donnai une hache à leur chef, qui en fut aussi content, et réjouï, que si je lui eusse fait quelque riche présent, et communiquant avec lui, je l'entretins sur ce qui étoit de son pays, qu'il me figura avec du charbon sur une écorce d'arbre. Il me fit entendre qu'ils étoient venus en ce lieu pour faire sécherie de ce fruit appelé bluës ⁽¹⁾ pour leur servir de manne en hiver, et lorsqu'ils ne trouvent plus rien. A. C. montre de la façon qu'ils s'arment allant à la guerre. Ils n'ont pour arme que l'arc et la flèche, mais elle est faite en la façon que vous voyez dépeinte, qu'ils portent ordinairement, et une rondache de cuir bouilli, qui est d'un animal comme le buffle. »

Il étoit à ce moment au nord-est du lac Huron. A la tête de ses alliés il prit le chemin du sud et après plus d'un mois de marche atteignit les bords du lac Ontario. « C'étoit, dit l'historien national Garneau, le premier Européen qui visitait cette « mer douce » comme il l'appelle, ce lac qui ne réfléchissait encore que les sombres forêts de ses rives solitaires, et qui baigne aujourd'hui tant de villes florissantes. » Les Iroquois ⁽²⁾ étoient bien retranchés, les Hurons qui ne voulurent se soumettre à aucune discipline furent repoussés et Champlain reçut deux blessures aux jambes. On dut battre en retraite et, faute de guide, notre héros fut obligé de passer l'hiver au milieu des peuplades amies. Il profita de ce

⁽¹⁾ Ces bluës ou bluets sont des myrtilles. On en fait de nos jours d'abondantes cueillettes dans la région du Sagunay.

⁽²⁾ La figure E montre les Iroquois allant en guerre.

contre-temps pour compléter ses connaissances sur la région qui s'étend au sud de l'Ontario et pour visiter la nation neutre, ainsi appelée



Sauvages.

parce qu'elle conservait de bonnes relations avec ses voisins Iroquois et Hurons. Vivant surtout au milieu des tribus huronnes, il en étudia, en observateur curieux et attentif, les mœurs et le caractère. Voici quelques traits du tableau très fouillé qu'il nous en laisse :

« Leurs cabanes sont en façon de tonnelles, ou berceau, couvertes d'écorces d'arbres, laissant par le milieu une allée qui va d'un bout a



Sauvages.

l'autre; aux deux côtés y a une manière d'établi, où ils couchent en été, pour éviter l'importunité des puces dont ils ont une grande quantité, et en hiver ils couchent en bas sur des nattes, proches du feu; au bout d'icelles cabanes y a un espace où ils conservent leur blé d'Inde: il y a

des bois qui sont suspendus, où ils mettent leurs habits, vivres et autres choses, de peur des souris. Il (y) fume à bon escient, qui fait que plusieurs en reçoivent de grandes incommodités aux yeux, à quoi ils sont sujets, jusques à en perdre la vue sur la fin de leur âge. n'y ayant fenêtre aucune, ni ouverture que celle qui est au-dessus de leurs cabanes, par où la fumée sort.

» Leur vie est misérable au regard de la nôtre, mais heureuse entre eux qui n'en ont pas goûté de meilleure, croyant qu'il ne s'en trouve pas de plus excellente. Leur principal manger est le blé d'Inde, et fèves du Brésil, ils en pilent en des mortiers de bois, le réduisent en farine, de laquelle ils prennent la fleur par le moyen de certains vans, faits d'écorce d'arbres, et d'icelle farine font du pain avec des fèves, qu'ils font premièrement bouillir, comme le blé d'Inde un bouillon, pour être plus aisé à battre, mettent le tout ensemble, quelquefois y mettent des bluets, ou des framboises sèches, autrefois y mettent des morceaux de graisse de cerf, puis après ayant le tout détrempé avec eau tiède ils en font des pains en forme de galettes ou tourteaux, qu'ils font cuire sous les cendres, et étant cuites, ils les lavent. Ils en font d'une autre sorte qu'ils appellent *migan*. à savoir ils prennent le blé d'Inde pilé, sans ôter la fleur, duquel ils mettent deux ou trois poignées dans un pot de terre plein d'eau, le font bouillir, en le remuant de fois à autre, de peur qu'il ne brûle, ou qu'il ne se prenne au pot. puis mettent en ce pot un peu de poisson frais, ou sec, selon la saison, pour donner goût audit *migan*. Ils en font de deux espèces, et l'accommodent assez bien quand ils veulent, et lors qu'il y a de ce poisson ledit *migan* ne sent pas mauvais, mais seulement à la versaison. Le tout étant cuit ils tirent le poisson et l'écrasent bien menu, ne regardant de si près à ôter les arêtes, les écailles, ni les tripes, comme nous faisons, mettant le tout ensemble dans ledit pot, qui cause le plus souvent le mauvais goût, puis étant ainsi fait, le déportent à chacun quelque portion : ce *migan* est fort clair, et non de grande substance, comme on peut bien juger; pour le regard du boire, il n'est point de besoin étant ledit *migan* assez clair de soi-même.... En la figure H se voit comme les femmes pilent leur blé de l'Inde....

» Tous leurs habits sont d'une même façon : ils parent et accommodent assez raisonnablement les peaux, faisant leur brayer d'une peau de cerf, moyennement grande, et d'une autre le bas de chausses, ce qui leur va jusqu'à la ceinture, étant fort plissé; leurs souliers sont de peaux de cerfs, ours et castors. Plus, ils ont une robe de même fourrure, en forme de couverture, qu'ils portent à la façon irlandaise, ou égyptienne, et des manches qui s'attachent avec un cordon par le derrière, voilà comment ils sont habillés durant l'hiver, comme il se voit en la figure D....

» Pour les femmes et les filles... poupinement vêtues et habillées, elles se montrent volontiers aux danses, où leurs pères et mères les envoient, n'oubliant rien de ce qu'ils peuvent apporter d'invention pour embellir et parer leurs filles, et puis assurer avoir vu, en des danses où j'ai été, telle fille qui avait plus de douzes livres de pourceline (porcelaine) sur elle, sans les autres bagatelles, dont elles sont chargées et entourées. En la figure déjà citée se voit comme les femmes sont habillées, comme montre F et les deux filles allant à la danse, G. »

Nouveaux voyages en France et au Canada. — Au début de l'été de 1616, Champlain redescend à Québec. Dans un conseil où il réunit les principaux habitants, on s'accorde sur la nécessité de fortifier le pays et d'y amener des colons. Il repasse en France pour y soutenir ce programme ; mais, dit M. E. Guénin dans son beau livre *La Nouvelle-France*, « il se heurta, comme dans ses premiers voyages, aux difficultés et aux oppositions soulevées par des marchands qui n'avaient d'autre préoccupation que les avantages de la traite et le prompt retour des navires pour assurer l'écoulement des pelleteries. Les troubles de la Régence compliquaient encore la situation : le prince de Condé, vice-roi de la Nouvelle-France, était à la Bastille ; le maréchal de Thémines fut chargé de le remplacer comme lieutenant du Roi ».

Pendant l'infatigable gouverneur du Canada retourne à Québec en 1617 ; il emmène la première famille de colons, c'est-à-dire la première famille décidée à se fixer dans le pays et à y vivre du travail de la terre. Ce père des cultivateurs canadiens s'appelait Louis Hébert ; c'était un apothicaire qui avait autrefois suivi Poutrincourt en Acadie ; il défricha un terrain qui est situé dans la haute ville actuelle de Québec.

L'année n'était pas terminée que Champlain faisait un nouveau voyage en France, et il recommençait l'année suivante. Ce ne sont que démêlés incessants entre marchands et tentatives répétées de Champlain pour obtenir un effort sérieux et suivi en faveur de la Nouvelle-France.

La Compagnie, loin de favoriser la colonisation, se méfiait des cultivateurs. « A la longue, dit le père F. Rouvier ⁽¹⁾, ne seraient-ils pas arrivés à se suffire et à devenir dès lors indépendants ? » Quand Louis Hébert, à force de travail, « eut récolté ses premières gerbes, la Compagnie se présenta. En vertu de son monopole, elle exigea que la moisson entière lui fût vendue, et elle en fixa elle-même le prix d'une façon arbitraire. » Quoique gouverneur, Champlain ne pouvait rien contre de tels abus. Il en gémissait : « Ce n'était pas le moyen, dit-il, de donner

(1) *Au berceau de l'Autre France, le Canada et ses premiers martyrs.*

à d'autres le désir d'aller peupler le Canada, ou plutôt ceci ne se faisait qu'à dessein de tenir toujours le pays dans la misère et la gêne, et par là d'ôter à chacun le courage de s'y établir. » Il ne se contentait pas de déplorer ces agissements, il importunait de ses réclamations les associés qui voulurent lui retirer la fonction de gouverneur. Mais le Conseil du roi donna gain de cause à Champlain. L'arrêt est de 1619; le 21 décembre la Compagnie condescendait, par grande grâce sans doute, à envoyer au Canada vingt-quatre bèches, douze faucilles, deux meules de moulin et, pour la défense de Québec, quarante mousquets, quatre arquebuses et vingt-quatre piques! « Réflexion faite, dit le P. Rouvier, ils trouvèrent que c'était trop. Ils n'envoyèrent aucune arme, et Champlain dut se contenter de quelques douzaines de hallebardes et de piques, de quatre arquebuses et de deux pétards de fonte qu'il fut très heureux d'obtenir de la munificence du roi. »

A ce moment, le prince de Condé, qui avait été rendu à la liberté, avait cédé la lieutenance générale du Canada au duc de Montmorency.

Pendant ses séjours en France en 1618 et 1619, Champlain avait exposé avec détails son plan de colonisation. La capitale devait être une ville « de la grandeur presque de Saint-Denis, laquelle s'appellera, s'il plaît à Dieu et au Roy : *Ludovica*... Au milieu de *Ludovica* s'élèvera l'église du Rédempteur. » Un couvent voisin abritera quinze religieux Récollets qui assureront le service divin. Deux forts de part et d'autre du Saint-Laurent croiseront leurs feux et commanderont le fleuve et la ville. Au début, on établira une population urbaine de trois cents familles composées de quatre personnes en moyenne; trois cents soldats laboureurs formeront la garnison. « Les États, explique Champlain, sont appuyés politiquement sur quatre arcs-boutans, lesquels sont la force, la justice, la marchandise et le labourage. » Il demande une justice gratuite rendue selon « les lois fondamentales » promulguées par le Conseil d'État. Enfin il sollicite le roi de mettre à la tête des services administratifs le baron de Roussillon, commissaire de la Chambre de Commerce.

Quatre autres villes devaient aussi être édifiées en amont du fleuve et reliées entre elles et à la capitale par des chaînes de villages. Bref, c'est tout un programme d'expansion méthodique que préconise le fondateur de la Nouvelle-France.

Après une sérieuse enquête, la Chambre de Commerce de Paris approuve le programme de Champlain, approbation platonique! Biencourt, son ancien compagnon, vient à la rescousse. Il conjure les échevins « pères du peuple » de donner à cette cause nationale leur appui effectif. « Vous qui avez le navire pour marque des trophées navales de vos

ancestres, laisserez-vous perdre cette gloire ! Nous laisserez-vous à la merci des colonies anglaises ? » Appel touchant et éloquent. La France a toujours eu des fils patriotes et perspicaces dont l'activité intelligente, les clairvoyantes angoisses et les vues prophétiques émeuvent profondément même après des siècles écoulés, mais elle a toujours été la victime de faux sages à courte vue et de jouisseurs égoïstes. Cette fois du moins la voix de la raison et de l'intérêt national fut entendue. Les échevins firent « bannir à son de trompe, afficher dans les rues et publier aux prônes » les statuts de la Royale Compagnie de Navigation et la recommandèrent à leurs collègues des autres villes de France. Cette Compagnie se proposait comme objet la colonisation de l'Amérique et la recherche du passage du Nord-Ouest. Par malheur, elle avait à sa tête un contrôleur général qui était le Saint-Vincent-de-Paul des Sociétés de navigation en détresse ; l'entreprise ne réussit pas et je signale, sans y insister, l'interminable succession de conflits des compagnies entre elles ou avec l'État ⁽¹⁾.

A la même époque, en 1619, Champlain publie les « Voyages et découvertures faites en la Nouvelle-France, depuis l'année 1615 jusques à la fin de l'année 1618 ». Ces récits, qui sont fort précieux au point de vue documentaire, étaient, dans l'idée de l'auteur, ce que nous appellerions aujourd'hui des *Ouvrages de propagande*. Il s'efforçait par là de disséminer dans le public des connaissances précises sur la colonie, d'y faire naître l'attrait pour ces contrées lointaines, d'en faire saisir l'importance nationale. Dans la dédicace au « Roy », il s'exprime ainsi :

« Vous y verrez pareillement quelle et combien grande est l'espérance que nous avons de longs et pénibles travaux que depuis quinze ans nous soutenons, pour planter en ce pays l'étendard de la Croix, et leur enseigner aux sauvages la connaissance de Dieu et gloire de son Saint Nom..... C'est une occasion pour accroître en nous le désir qu'avons dès longtemps d'envoyer des peuplades et colonies par delà, pour leur enseigner, avec la connaissance de Dieu, la gloire et les triomphes de Votre Majesté, de faire en sorte qu'avec la langue française ils conçoivent aussi un cœur et courage français.... » On ne saurait définir plus nettement le dessein religieux et patriotique qui est sans cesse présent à l'esprit de l'auteur.

En 1620, Champlain, exécutant ainsi une partie du programme qu'il

⁽¹⁾ Je suis heureux d'exprimer ici toute ma gratitude à M. de la Roncière qui a bien voulu me communiquer ces renseignements *inédits* sur le plan de Champlain. Ces détails, avec beaucoup d'autres, sont donnés par le savant auteur de l'*Histoire de la Marine française* dans un article qui est actuellement à l'impression.

s'est tracé, fait bâtir le fort qui, universellement connu sous le nom de château Saint-Louis, est devenu la résidence des gouverneurs ⁽¹⁾. Il expose ainsi les hautes raisons de prévoyance politique comme celles de vulgaire précaution qui rendaient cette décision nécessaire. Ses hommes, explique-t-il, « commencèrent un fort, pour éviter aux dangers qui peuvent advenir, vu que sans cela il n'y a nulle sûreté en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis cette demeure en une situation très bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux les plus étroits de la rivière, et tous nos associés n'avaient pu goûter la nécessité d'une place forte, pour la conservation du pays et de leur bien. Cette maison ainsi bâtie ne leur plaisait point, et pour cela il ne faut point que je laisse s'effectuer le commandement de Monseigneur le Vice-Roy, et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront pour un ennemi qui, reconnaissant qu'il n'y a que des coups à gagner, et du temps, et de la dépense perdue, se gardera bien de se mettre au risque de perdre ses vaisseaux et ses hommes. C'est pourquoi il n'est pas toujours à propos de suivre les passions des personnes qui ne veulent régner que pour un temps, il faut porter sa considération plus avant ».

Cette année-là, Champlain avait emmené sa femme au Canada ; mais elle ne s'y plut guère d'autant que son mari était toujours en voyage. Aussi la reconduisit-il en France en 1624 ; ils n'eurent pas d'enfants, à ce que l'on croit.

Ajoutons à cette occasion un détail concernant la situation personnelle du gouverneur du Canada : son « traitement », de six cents livres jusqu'en 1622, s'éleva au double après cette date.

Ce n'est pas assurément l'appât du lucre qui guidait Champlain dans sa vie d'activité et de dangers ! Nous venons de voir qu'il lui sacrifiait, ou plutôt qu'il sacrifiait, à l'idéal sans cesse poursuivi, la joie même du foyer.

Il a voulu construire un fort ; il n'oublie pas que la justice est un des « arcs-boutans » suivant son expression, sur lesquels s'appuie l'Etat. Aussi publie-t-il « quelques ordonnances pour la bonne conduite des colons et le maintien de l'ordre. Ce petit code de lois, dit l'historien Garneau, le premier qui ait été fait au Canada, ne paraît pas avoir été conservé ».

Arrivée des Jésuites. — L'amiral de Montmorency résigna, vers

⁽¹⁾ Sur l'histoire, si pleine d'attrait, de la capitale du Canada, consulter la plaquette intitulée : *La vieille capitale, Québec historique*.

1625, sa vice-royauté en faveur de son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Ce dernier, prince très pieux, se préoccupa surtout des missions. Sur la demande des Récollets eux-mêmes qui ne pouvaient suffire à leur rude et vaste tâche, il aida les Jésuites à s'établir au Canada. « Le 19 juin 1625, dit le P. Rouvier, par une moite journée d'été, un navire venant de France stoppait dans les eaux tranquilles du Saint-Laurent. Il avait jeté l'ancre en face d'une majestueuse rangée de rochers, que couronnaient mélancoliquement les murailles inachevées d'un fortin en construction depuis quatre ans. Un canot s'en détache : en quelques coups de rame il atteint la rive, et l'on en vit descendre une douzaine de passagers. Dans leur groupe on distinguait le froc d'un récollet, puis quelques jésuites en soutane noire : parmi eux se trouvait le religieux dont le nom devait acquérir le plus de notoriété sur ces terres, Jean de Brébeuf ⁽¹⁾.

» Les nouveaux venus se dirigèrent vers une grossière palissade qui s'élevait au pied de la hauteur. Derrière les troncs d'arbres qui la formaient étaient blottis pêle-mêle des hangars et un certain nombre de constructions en planche : c'était Québec. »

Le capitaine calviniste qui les avait conduits avait refusé d'abord de les laisser débarquer, sous prétexte qu'ils n'avaient pas d'autorisation écrite du roi ; mais les Récollets leur donnèrent asile.

La Compagnie des Cent-Associés. — La Compagnie, qui jouissait alors du privilège commercial, négligeait, comme ses devancières, les intérêts de la colonisation ; contre son inertie se brisaient les efforts de Champlain. Heureusement, le cardinal de Richelieu dirige les affaires de l'État ; il apprend l'abandon dans lequel est laissée la Nouvelle-France et y porte promptement remède. Estimant que le gouvernement ne peut, par lui même, développer la colonie où tout est à créer et qu'il faut en premier lieu peupler de cultivateurs et d'artisans, il organise pour atteindre ce but la Compagnie des Cent-Associés. Elle aura de lourdes charges, il est donc indispensable qu'elle soit puissante et riche. Aussi ne lésine-t-il point sur les droits, sur les privilèges qu'il lui accorde ; il l'en comble : concession perpétuelle du Canada et de la Floride, monopole temporaire du commerce intérieur, perpétuel de la traite des pelleteries, exemption des droits de douane ; pouvoir militaire ; l'exercice d'un métier pendant 6 ans dans la colonie permet de le pratiquer ensuite librement en France. En revanche, la Compagnie doit transporter en 15 ans quatre mille colons catholiques, les loger, les

⁽¹⁾ Fondateur de la mission huronne, martyr.

nourrir pendant 3 ans, leur distribuer des terres défrichées et le grain de semence.

L'acte de constitution de la Compagnie des Cent-Associés est du 29 avril 1627. Elle compte parmi ses membres les principaux négociants; à sa tête s'est placé Richelieu lui-même; le roi accorde toutes sortes de faveurs aux personnages qui acceptent d'y entrer. Aussi les plus belles espérances paraissent-elles justifiées.... Hélas! dès le début elles vont être cruellement démenties par les événements.

Reddition de Québec. Le Canada recouvré. — Dix-huit vaisseaux anglais conduits par des calvinistes dieppois, les frères Kerkt, remontent le Saint-Laurent en 1628. Arrivé au cap des Tourmentes, leur chef, l'aîné des frères passés au service de l'ennemi, David Kerkt, fait sommer Champlain de rendre Québec. La ville ne possède ni vivres, ni munitions. « Mais, en ces occasions, bonne mine n'est pas défendue »; aussi Champlain de répondre : « Si votre chef a envie de nous voir de plus près, dites-lui qu'il s'achemine et qu'il ne nous menace pas de si loin. » Par malheur, une petite flotte envoyée par les Associés est battue et capturée dans l'estuaire du Saint-Laurent; un navire isolé, frété par les Jésuites, fait ensuite naufrage. Tout espoir de secours est perdu; on est réduit à vivre de racines, et néanmoins Champlain tient bon encore pendant six semaines. Enfin, le 19 juillet 1629, l'ennemi se présentant devant la place, il fallut se résoudre à capituler, non sans obtenir des conditions honorables ⁽¹⁾.

Quelle tristesse pour Champlain et pour tous les bons patriotes! Mais un ardent espoir anime le fondateur du Canada en rentrant en France...; au moment de la reddition de Québec la paix était signée depuis deux mois entre les deux royaumes. Dès lors la capitulation était de nulle valeur, puisque les hostilités elles-mêmes ne pouvaient être que désavouées par le gouvernement anglais.

Champlain multiplie les démarches tant à Londres, auprès de l'ambassadeur de France, qu'à Paris même; le Conseil royal était partagé sur l'utilité de recouvrer le Canada; cependant il se rangea à l'avis de Richelieu et Louis XIII fut surtout sensible, dit Garneau, à des motifs d'honneur et de religion. Le roi d'Angleterre promet de restituer le Canada à la France: mais, comme les choses traînent en longueur, Richelieu arme une flotte et presse ainsi les négociations; le traité de

⁽¹⁾ Voilà Québec pour la première fois au pouvoir de l'ennemi. On lira dans les plaquettes *Montcalm* et *Lévis* l'émouvant récit des luttes suprêmes où, pour la seconde fois, tombe Québec et avec lui le Canada entier.

Saint-Germain-en-Laye nous rend la Nouvelle-France le 29 mars 1632.

Champlain publie à ce moment l'édition la plus complète de ses voyages. Il y joint un *Traité de navigation*, dans lequel se montre une fois de plus son esprit religieux. La première qualité d'un bon navigateur, c'est, nous dit-il, « sur toute chose être homme de bien, craignant Dieu; ne permettre en son vaisseau que son saint Nom soit blasphémé, de peur que sa divine Majesté ne le châtie, pour se voir souvent dans les périls, et être soigneux soir et matin de faire faire les prières avant toute chose, et si le navigateur peut avoir le moyen, je lui conseille de mener avec lui un homme d'église ou religieux habile et capable, pour faire des exhortations de temps en temps aux soldats et mariniens, afin de les tenir toujours en la crainte de Dieu, comme aussi les assister et confesser en leurs maladies, ou autrement les consoler durant les périls qui se rencontrent dans les hasards de la mer. »

Dernières années. — Le 1^{er} mars 1633, Richelieu, sur la présentation des Cent-Associés, nomme Champlain son lieutenant. Une petite flotte quitte Dieppe le 23 du même mois, faisant voile vers la Nouvelle-France : c'étaient le *Saint-Pierre*, le *Saint-Jean* et le *Don de Dieu*, navires de cent soixante à quatre-vingts tonneaux et de douze à six canons : deux mois après ils arrivent à Québec au bruit des salves d'artillerie. Champlain reprend aussitôt l'œuvre interrompue. Il rétablit les relations avec les sauvages, les met en garde contre les Anglais et les décide à recevoir parmi eux des missionnaires. En témoignage de gratitude religieuse pour le Canada recouvré il érige une nouvelle chapelle, « Notre-Dame de Recouvrance », près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est maintenant, dit M. Laverdière, le maître-autel de Notre-Dame.

Il restaure et il fonde. Sur ses ordres, le sieur La Violette s'installe aux Trois-Rivières, le 4 juillet 1634, et y construit une habitation et un fort. Les colons commencent à venir grâce aux efforts de la Compagnie des Cent-Associés, où prévaut la volonté de Richelieu, grâce aussi aux Relations annuelles que publient les Jésuites et qui contiennent de fréquents appels à l'esprit d'initiative aussi bien qu'aux sentiments religieux du public. On se garde bien d'ailleurs d'encourager le départ de gens sans aveu. « Champlain, dit Sa Sainteté Pie X dans sa Lettre du 31 mars 1608, adressée aux archevêques et évêques du Canada. Champlain, qui avait si bien pourvu à la conversion des habitants du pays, voulut, par une rare prudence, empêcher que la licence des nouveaux venus ne pût compromettre le succès des œuvres de la colonie. On ne permit donc pas à tous indistinctement de passer en Amérique; ceux-là seulement le pouvaient faire qui avaient donné des preuves suf-

fisantes de la pratique des vertus chrétiennes. Que si, par hasard, des hommes perdus de mœurs s'étaient introduits dans la Nouvelle-France, on prenait soin de les arrêter et de les renvoyer dans leur pays. Admirable politique ! et c'est parce que les gouverneurs français qui ont succédé à Champlain l'ont maintenue et pratiquée, qu'elle a si largement contribué, nous en sommes convaincu, à conserver parmi les Canadiens l'intégrité de la foi et de la vie chrétienne. »

Quelques années avant la fondation de plusieurs œuvres de charité, un hôpital et un couvent d'éducation, l'année même où s'ouvrait une modeste école, embryon du collège des Jésuites, Champlain était atteint de paralysie et il mourait pieusement le 25 décembre 1635.

Son tombeau, qui n'a pas encore été retrouvé, doit être situé, croit-on, entre la basilique et l'hôtel actuel des postes, à Québec.

Conclusion. — Les œuvres de Champlain mettent suffisamment en relief sa belle et énergique physionomie. Un triple idéal l'anime : idéal religieux, patriotique et scientifique. C'est à la conversion des indigènes païens, à l'accroissement de la puissance nationale et à l'acquisition de connaissances géographiques étendues qu'il fait servir son goût passionné pour les voyages. Ses moyens ne sont pas inférieurs à son but. D'une constitution robuste, d'une hardiesse qui le pousse de l'avant lorsque ses compagnons « saignent du nez », navigateur émérite, dessinateur habile à lever les plans, observateur judicieux, il a toutes les qualités nécessaires pour faire de vastes et fructueuses explorations. Sa diplomatie envers les sauvages, ses pénétrantes vues d'avenir, ses projets soigneusement préparés, énergiquement poursuivis, sont d'un homme d'Etat de premier ordre. Mais ce par quoi il mérite le mieux ce beau titre de « fondateur de la Nouvelle-France », c'est l'extraordinaire ténacité avec laquelle il lutte pendant près de trente ans pour exécuter ses desseins sans cesse arrêtés, traversés, renversés par des obstacles qui se relèvent dès qu'ils sont abattus ! Démêlés avec les marchands pour former et maintenir une compagnie, démêlés avec les associés pour mettre sur pied les œuvres de colonisation, démêlés avec les commis installés dans la colonie, démêlés au sujet de ses propres pouvoirs, démêlés à Québec, démêlés à Paris. Et partout et toujours les mêmes contestations, les mêmes discordes qui surgissent à nouveau quand on les croit éteintes ! Quelles luttes excédantes, capables de lasser et de briser les plus fermes volontés ! Champlain est le granit que n'usent point les tempêtes. Et quand il semble que tout soit perdu, que la prise de Québec est le coup irrémédiable porté au moment même du succès

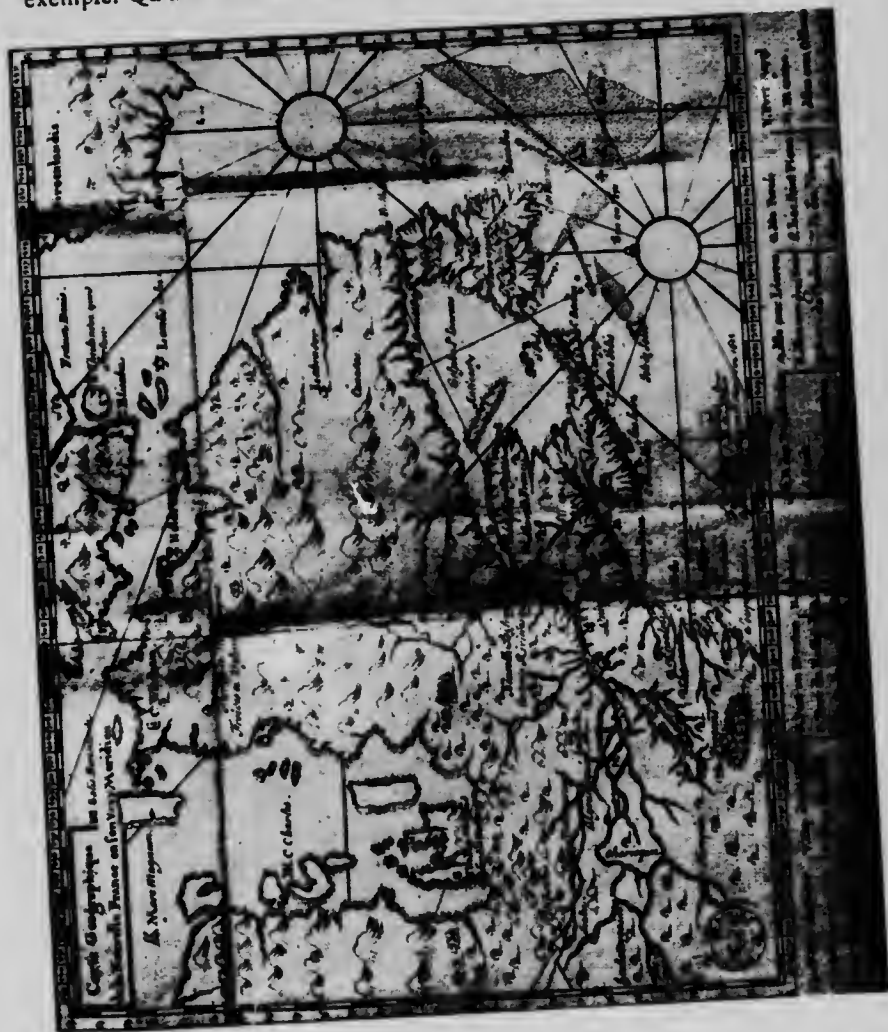
enfin entrevu, il ne s'abandonne pas à la destinée; par son activité et son énergie il se montre égal à la mauvaise fortune; et, comme si elle était elle-même fatiguée et vaincue, il lui est donné dans les dernières



années de sa vie de réparer le désastre et de voir sortir des brisants par un vent favorable la nef qui porte ses espoirs.

Fils de la patrie qu'il a agrandie ou fils de la patrie qu'il a faite, sa

grandeur morale, son indomptable volonté nous sont une fierté et un exemple. Qu'aux heures même les plus sombres et les plus désespérées



son souvenir dicte les inébranlables résolutions à nos cœurs d'hommes et de citoyens!

COLLECTION CANADIENNE

JEAN DU SAGUENAY

Quatre élégantes Plaquettes, illustrées de photographies de nombreuses gravures anciennes et rares, éditées à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec.

Le fondateur de la Nouvelle-France. Champlain, (dessins et cartes de Champlain).

La vieille Capitale. Québec historique.

L'Épopée canadienne. Montcalm.

L'Épopée canadienne. Lévis.

La Terre pour rien. — Renseignements pratiques sur la colonisation agricole française au Canada. Un vol. in-16 avec cartes.

Prix : 2 fr. : franco : 2 fr. 25.

« Votre livre est un petit trésor ».

(Extrait d'une lettre de Mgr Langevin, archevêque de St-Boniface.)

Notice sur le Canada. — Poids : 5 grammes; prix : 5 centimes. Franco en Europe, 100 exemplaires : 3 fr. Insérez une feuille dans vos lettres.

Cartes postales illustrées.

Plusieurs volumes en préparation.

ASSOCIATION « LA CANADIENNE »

But : Elle se propose de resserrer de toute manière les liens qui unissent les Américains de race française aux Européens de langue française, et de collaborer spécialement au développement de leurs relations d'ordre moral et économique.

Cotisations : Membres actifs : 5 fr. (1 piastre); fondateurs : 20^{fr} (4 piastres); donateurs : versement unique de 500 fr.

Siège social : 26, rue de Grammont. Paris, 11^e.



9552/18

